

PLAN DE COURS

FOR-2035 : Formation pratique (classification MSCR)

NRC 81309 | Automne 2019

Préalables : FOR 2003 OU FOR 2019

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-3-0 Crédit(s) : 1

Cette formation pratique porte sur l'apprentissage de la méthode de classification MSCR. Les objectifs sont : la compréhension des fondements de la méthode de classification MSCR; la connaissance et l'évaluation des défauts et des indices de la carie des arbres; la maîtrise du cheminement du diagnostic, des clefs d'identification et des tableaux synoptiques; la compréhension de la notion d'évolution des défauts et des maladies; l'identification des arbres dangereux. Les exercices pratiques se déroulent dans les martelodromes d'exercice du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs situés dans la région de Québec.

Veillez noter que cette formation pratique est d'une durée de 5 semaines, en calendrier particulier, vous aurez seulement 5 jours pour abandonner le cours sans frais à partir du début de la session d'automne 2019 le 3 septembre.

Plage horaire

Travaux pratiques			
vendredi	08h00 à 17h30	ABP-0115	Le 6 sept. 2019
	08h00 à 17h30	ABP-0115	Le 13 sept. 2019
	08h00 à 17h30	ABP-0115	Le 20 sept. 2019
	08h00 à 17h30	ABP-0115	Le 27 sept. 2019
	08h00 à 17h30	ABP-0115	Le 4 oct. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=108017>

Coordonnées et disponibilités

Guy Bussières

Enseignant

2105-ABP

Guy.Bussieres@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418.656.2131 poste 408836

Disponibilités

lundi :

13h30 à 16h00 - [ABP-2105](#) - du 3 sept. 2019 au 23 sept. 2019

mardi :

Louis Bernier

Enseignant

Louis.Bernier@sbf.ulaval.ca


09h00 à 16h00 - [ABP-2105](#) - du 3 sept. 2019 au 1 oct. 2019

jeudi :

09h00 à 16h00 - [ABP-2105](#) - du 5 sept. 2019 au 3 oct. 2019

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Contenu et activités	4
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Participation aux activités	5
Études de cas	5
Examen pratique	6
Barème de conversion	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	7
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	7
Absence aux examens	7
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	8
Matériel didactique	8
Matériel obligatoire	8
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Introduction

La formation pratique porte sur l'apprentissage de la méthode de classification MSCR. Elle comprend : la compréhension des fondements de la méthode de classification MSCR; la connaissance et l'évaluation des défauts et des indices de la carie des arbres; la maîtrise du cheminement du diagnostic, des clés d'identification et des tableaux synoptiques; la compréhension de la notion d'évolution des défauts et des maladies; l'identification des arbres dangereux et des arbres à vocation faunique. Les exercices pratiques se déroulent principalement dans les martelodromes d'exercice des **unités de gestion de Portneuf-Laurentides et de Beauce-Appalaches**.

Objectifs généraux

Cette formation pratique vise à familiariser les étudiants et les étudiantes à la méthode de classification MSCR ainsi que de favoriser l'apprentissage autonome dans les martelodromes d'exercice du MFFP. Le diagnostic MSCR permet d'évaluer la vigueur des tiges et d'identifier les priorités de récolte lors de la préparation d'une prescription sylvicole ou des directives de martelage.

Objectifs spécifiques

À la fin de la formation pratique, l'étudiant ou l'étudiante devrait être en mesure de :

- Expliquer la méthode de classification MSCR;
- Définir le concept de priorité de récolte;
- Décrire l'architecture de l'arbre;
- Décrire la démarche de diagnostic;
- Nommer les catégories de défauts;
- Expliquer l'importance des clés d'identification des défauts et des tableaux synoptiques du guide d'interprétation;
- Reconnaître les principaux défauts et les indices de la carie des arbres;
- Classer les tiges selon les priorités de récoltes M, S, C, ou R;
- Identifier les arbres dangereux et les arbres à vocation faunique;
- Appliquer la méthode de classification MSCR;
- Mettre en pratique l'apprentissage de la classification des tiges dans les martelodromes.


Approche pédagogique

La formation pratique se déroule sur une période de cinq jours et elle est structurée selon deux approches pédagogiques :

- Elle commence en salle où l'on se familiarise et apprend à utiliser le *Guide d'interprétation des défauts et des indices de la carie des arbres*, ainsi qu'à reconnaître les principaux défauts des arbres. Les notions sur les arbres dangereux et sur les arbres à valeur faunique sont également présentées en salle.
- La deuxième étape se passe sur le terrain dans les martelodromes d'exercice de l'unité de gestion de Portneuf-Laurentides à Duchesnay. Les participants s'initient à l'utilisation des clés d'identification, au repérage et à l'évaluation des défauts ainsi qu'à la classification des tiges M, S, C ou R. Les exercices sur le terrain se font en équipe de deux.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Jour 1 : Système de classification MSCR : introduction au guide d'interprétation et aux catégories de défauts	6 sept. 2019
Jour 2 : Exercices en forêt : martelodromes d'exercice 136 _ Forêt de Duchesnay	13 sept. 2019
Jour 3 : Exercices en forêt : martelodrome d'exercice Seigneurie Joly	20 sept. 2019
Jour 4 : Les arbres dangereux et abattage manuel et exercices en forêt : martelodromes d'exercice 140 _ Forêt de Duchesnay	27 sept. 2019
Jour 5 : Les arbres à valeur faunique et certification des marteleurs - EXAMEN PRATIQUE	4 oct. 2019
FICHES INFO GUIDE	6 sept. 2019

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Participation aux activités	Du 6 sept. 2019 à 08h30 au 4 oct. 2019 à 17h00	Individuel	5 %
Études de cas	Dû le 8 nov. 2019 à 23h59	Individuel	20 %
Examen pratique	Le 4 oct. 2019 de 13h30 à 16h30	Individuel	75 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Participation aux activités

Titre du forum :	Participation aux activités
Période de contribution :	Du 6 sept. 2019 à 08h30 au 4 oct. 2019 à 17h00
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives de l'évaluation :	La présence est obligatoire et l'étudiant(e) doit participer lors de la formation pratique pour obtenir l'attestation MSCR 49 heures.

Études de cas

Date de remise :	8 nov. 2019 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

En format WORD

Directives de l'évaluation :

Le rapport porte sur les difficultés rencontrées par l'étudiant ou l'étudiante lors du cheminement diagnostique des principaux défauts.

1. Porte sur des tiges de priorité **M ou S** pour les catégories **SP, NC, DB, PR, FE, VP et EN** et autres éléments de la démarche du diagnostic (architecture de l'arbre, etc.);
2. Décrire et analyser les difficultés rencontrées lors du cheminement diagnostique et présenter votre solution.

Pour chacune des catégories de défauts mentionnées ci-dessus, vous devez analyser **un cas par catégorie**.

Examen pratique

Date et lieu : Le 4 oct. 2019 de 13h30 à 16h30 , Forêt de Duchesnay

Mode de travail : Individuel

Pondération : 75 %

Remise de l'évaluation : Sur le terrain

Directives de l'évaluation : Essence / **Cheminement diagnostique** / Code / Priorité de récolte


Matériel autorisé : Guide : La carie des arbres : fondements, diagnostic et application. 3e édition

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;

- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.


Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Boulet, B. et G. Landry. 2015. **La carie des arbres : fondements, diagnostic et application**. 3^e édition. Les Publications du Québec, Québec. 347 p.

Couteau pliant muni d'un cran d'arrêt (Voir : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/couteau-martelage.pdf>)

Équipement : Casque de sécurité, bottes de sécurité, veste d'inventaire, ruban à mesurer, vêtements de saison, cartable, carnet de notes et crayons

Bibliographie

Bibliographie

Boulet, B. et G. Landry. 2015. **La carie des arbres : fondements, diagnostic et application**. 3^e édition. Les Publications du Québec, Québec. 347 p.

Hébert, B. 2019. **Carie des arbres**. Centre collégial de développement de matériel didactique.

<http://carie-arbres.ccdmd.qc.ca/>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 2010. **Guide d'apprentissage pour obtenir la certification en martelage** – Norme BNQ 9800-911. Gouvernement du Québec, Québec. 59 p.

<http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/guide-apprentissage.pdf>

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2014. **Classification des tiges d'essences feuillues – Normes techniques**. 2^e édition. Secteur forêt, Direction des inventaires forestiers, Québec. 98 p.

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/classif-tiges-essence-feuillues-6.pdf>

MARTELAGE EN ONTARIO

Centre de ressources pour propriétaires fonciers. 2004. **Promouvoir la santé des forêts avec le marquage des arbres**. Bulletin de diffusion, Ontario. 12 p.

http://www.lrconline.com/Extension_Notes_French/pdf_F/tree_marking_F.pdf

Ontario Ministry of Natural Resources (OMNR). 2004. **Ontario Tree Marking Guide**, Version 1.1. Ont. Min. Nat. Resour. Queen's Printer for Ontario. Toronto. 252 p.


<https://dr6j45jk9xcmk.cloudfront.net/documents/2807/guide-treemarking.pdf>

MARTELAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Pelletier, G., D. Landry et M. Girouard. 2016. **Système de classification des tiges du Nouveau-Brunswick**. Version 2.0. Institut de recherche sur les feuillus nordiques. Edmundston, Nouveau-Brunswick. 61 p.

<http://www.hardwoodsnb.ca/images/5Points/2016-Syst%C3%A8me%20de%20classification%20des%20tiges%20du%20NB%20-%20Version%202.pdf>

Martelage

 Une première étude québécoise sur la productivité des marteleurs
URL : <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/recherche/Avis126.pdf>
Site consulté par l'enseignant le 9 juillet 2019

 Valeur des traitements sylvicoles non commerciaux pour l'année financière 2019-2020 Forêt publique
URL : https://bmmb.gouv.qc.ca/media/48887/cadre_application_vtsnc_2019-2020.pdf
Site consulté par l'enseignant le 15 août 2019